

ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE

FONDS DE L'HOPITAL D'AMBOISE

Présentation du fonds

par Aude Pouce

Les archives de l'hôtel-Dieu d'Amboise regroupent plusieurs fonds, car plusieurs établissements y sont rattachés dès le XVII^e s. Le fonds propre de l'hôtel-Dieu contient les documents appartenant à l'hôtel-Dieu, mais aussi ceux des religieuses présentes en son sein pour soigner les malades. L'hôtel-Dieu possède également les papiers d'Antoine de Convers. Ce sieur de Cray, n'ayant pas de descendance, lègue tous ses biens à l'hôtel-Dieu en 1649, qui récupère tous les documents de la famille de Convers sur plusieurs générations. Aux XVII^e et XVIII^e s., plusieurs établissements d'aide aux pauvres sont rattachés à l'hôtel-Dieu d'Amboise, y entraînant le transfert de leurs archives. C'est le cas de la léproserie Saint-Lazare (rattachée en 1625), de la confrérie Notre-Dame de la Conception et de Saint-Nicolas (rattachée en 1783) et de la Charité Saint-Denis.

C'est dans la série A que se trouvent les actes de fondation de l'hôtel-Dieu et de magnifiques sceaux, dont l'un représente Louis XIV sous un chêne (H dépôt 1 (A 3)).

La série B contient de nombreux titres anciens de l'hôtel-Dieu qui furent analysés par Étienne Cartier au XIX^e s. (H dépôt 1 (B 6-7)). Ils sont divisés en deux parties : les titres en latin (71 actes) et les titres en français (65 actes). La totalité de ces actes couvre la période 1225-1413. Ces titres concernent des dons, legs, testaments, ventes, créations et reconnaissances de rentes. Certains possèdent toujours leur sceau d'origine : en totalité pour quelques titres et partiellement pour la majorité. Nombreux sont les dons et legs faits par des particuliers aux institutions hospitalières sous l'Ancien Régime. Accordés en général par testament, ils concernent des biens meubles ou immeubles comme des dons ou des rentes en argent. Le fonds de l'hôtel-Dieu, ceux des religieuses hospitalières, de la léproserie, de La Charité et de la confrérie de Saint-Nicolas en conservent de nombreux. Ces actes sont tenus et classés de façon distincte parmi les titres de propriété et ceux relatifs aux biens des établissements. Les actes accordant ces donations et legs émanent de personnages humbles, hommes ou femmes, comme d'officiers, de seigneurs ou de membres du clergé. Ainsi trouve-t-on parmi les donateurs de l'hôtel-Dieu Paul Scarron, conseiller du roi en sa cour de parlement à Paris qui, en 1643, « gisant au lit malade de maladie corporelle », passe par testament ses dernières volontés (H dépôt 1 (B 11)). Après s'être étendu sur ses affaires domestiques avec ses frères et proches parents, concernant la succession de son père qui était trésorier de France à Lyon et maître d'hôtel de la défunte mère du roi Henri IV, puis ses deux mariages et le règlement des dots qui était lié, il évoque ses enfants des deux lits, dont son fils aîné, qui « tomba en diverses maladies où il a toujours été depuis, encore ne pouvant porter la main à sa bouche ; de toutes parts l'on dit que c'est un bel esprit, et plusieurs seigneurs prennent la peine de le visiter ». L'on reconnaît dans ce portrait l'écrivain Paul Scarron (1610-1660). Le testateur demande ensuite à sa seconde épouse, bien plus jeune que lui, de le faire enterrer dans la chapelle de l'hôpital d'Amboise, devant l'autel Saint-Eutrope, et lègue 30 livres de rente pour la nourriture des pauvres y résidant. Il laisse enfin à sa femme sa vie durant les revenus du lieu seigneurial de La Guespière, à Nazelles, où il se trouve lors de la rédaction de l'acte.

Un autre testament, passé en 1649, peut être mis en avant : celui d'Antoine de Convers, écuyer, sieur de Cray, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, dont plusieurs membres de la famille ont exercé des fonctions judiciaires ou été membres du clergé à Amboise et Tours entre les XVI^e et XVII^e s. (H dépôt 1 (B 8)). Après de longues déclarations pour le repos de son âme et les détails précis relatifs à son enterrement, le testateur déclare

accorder tous les biens meubles et immeubles dont il disposera au jour de son décès à l'hôtel-Dieu d'Amboise, à l'exception de sa terre et seigneurie de Cray et de la moitié des acquisitions qu'il a faites avec sa défunte femme dans ce lieu, qu'il laisse à ses héritiers. Il entend également que les religieuses établies à l'hôtel-Dieu n'aient aucune connaissance des revenus qui proviendraient de son legs, « pour les divertissements qu'elles en font en d'autres hôpitaux, et particulièrement à celui de Loches ». Il nomme enfin le maire d'Amboise comme exécuteur testamentaire. Notons que trois codicilles sont ajoutés entre 1650 et 1651. Antoine de Convers est mort en 1652. Cette donation et la succession qui suit marquent le fonds, par la présence des papiers familiaux, de propriété et judiciaires de la famille Convers et de ses ascendants et collatéraux.

De très nombreux titres de rentes, de baux, de propriétés - certains remontant au XIV^e s. - composent la série B, mais également de nombreuses procédures envers les débiteurs de chaque établissement d'aide aux pauvres et malades ; certaines d'entre elles sont complètes. Ces procès peuvent avoir d'autres causes civiles, ou même criminelles.

Ainsi, en 1698, les dames religieuses hospitalières de l'hôtel-Dieu d'Amboise demandent l'ouverture d'une instruction contre Gilles Guichard, maire perpétuel de la ville et administrateur de l'hôtel-Dieu (H dépôt 1 (B 58)). Cette affaire est jugée devant le bailliage d'Amboise et le lieutenant particulier de Touraine. Gilles Guichard est accusé par les religieuses hospitalières d'abus et de malversations dans la gestion de l'hôtel-Dieu. Un moratoire est diffusé dans la ville et de nombreux témoins se présentent le 7 mars 1699. Malgré de nombreuses procédures, les religieuses hospitalières perdent le procès, mais ne sont pas poursuivies par Gilles Guichard.

L'affaire suivante est portée devant le bailliage d'Amboise, le conseil supérieur de Blois puis le parlement de Paris (H dépôt 1 (B 45)). En 1761, Jean-Julien Lecomte et Claude Mangavelle, tous deux marchands à Amboise, saisissent les administrateurs de l'hôtel-Dieu pour les prévenir de la détérioration de la voûte accolée au moulin de l'Horloge d'Amboise, propriété de l'hôtel-Dieu. Les administrateurs envoient donc des experts sur place pour évaluer les travaux à prévoir. Face à des réparations trop importantes et trop coûteuses, ils affirment que seule la ville est responsable de l'entretien de cette voûte. Suite à ces visites, les sieurs Lecomte et Mangavelle sont obligés de détruire leurs maisons accolées à la tour de l'Horloge. Un plan, présent dans le dossier, permet de connaître l'emplacement de leurs habitations par rapport au moulin. Personne ne voulant les reconstruire, ils attaquent les administrateurs de l'hôtel-Dieu ainsi que la ville d'Amboise. Après quelques mois de procédures, ils perdent leur procès en appel et sont obligés de rembourser tous les frais de procédure, qu'ils paient encore en 1789.

Les titres de la confrérie Notre-Dame de la Conception et de Saint-Nicolas, conservés sous les cotes H dépôt 1 (B 66-75), correspondent principalement aux contrats de cession et donation de rentes et biens faits en faveur de la confrérie, de 1343 à 1784, par des particuliers. La majeure partie d'entre eux, rédigés sur parchemin (pièces isolées ou parfois reliées), couvrent la période 1343-1584. Tous ont été classés de façon chronologique. La plupart des parchemins sont fragiles, cassants ou à l'encre effacée. Il sera utile de consulter la cote H 885 dans les archives du clergé régulier antérieures à 1790 (série H). On y trouve un sommier des rentes dues à la confrérie ainsi que de nombreux titres de rentes.

La série D contient plusieurs inventaires des titres et papiers de l'hôtel-Dieu d'Amboise, allant de 1647 à 1700 (H dépôt 1 (D 1)). Ces titres et papiers concernent les affaires, les domaines, héritages et rentes de l'hôtel-Dieu ainsi que les papiers confiés à chaque receveur. L'inventaire de 1647 révèle que les titres et inventaires sont mis dans l'un des coffres de l'hôtel-Dieu, qui se situe au sein de l'hôtel de ville.

La série E est l'une des plus importantes du fonds. Elle contient les livres de comptes des receveurs de l'hôtel-Dieu de 1560 à 1786, ainsi que leurs pièces comptables de 1554 à 1790 (H dépôt 1 (E 6-98)). Les livres de comptes de la confrérie de Saint-Nicolas s'étendent de 1470 à 1784 (H dépôt 1 (E 114-189)). Deux registres de délibérations du bureau de l'hôtel-Dieu sont présents dans le fonds et couvrent les années 1698-1707 et 1751-1781 (H dépôt 1 (E 1-2)). Notons l'intérêt des actes relatifs à l'administration de la léproserie, tenus par des « commissaires », qui pour la plupart d'entre eux ont été reliés dès l'origine par groupe d'années (H dépôt 1 (E 105-110)). On compte ainsi de très nombreuses quittances - pour travaux ou pensions des « ladres » - mais également des inventaires de meubles et papiers dans les bâtiments du collège, couvent et chapelle de La Madeleine - dépendant de la suivante - et de la léproserie. Les actes de nomination des commissaires, prononcée par les maire, échevins et habitants d'Amboise, y figurent aussi. Enfin, il convient de signaler de nombreux actes relatifs aux travaux réalisés à la métairie de Saint-Ladre et à la léproserie de 1578 à 1581.

Le fonds de l'hôtel-Dieu possède peu de documents récapitulatifs sur les malades admis, sinon le « livre pour servir à l'enregistrement des soldats malades » (1764-1801, H dépôt 1 (F 2)) et le registre des entrées et sorties de malades civils et militaires (1785-1814, H dépôt (F 4)). Le reste des documents concerne l'admission des enfants trouvés et malades, des ouvriers de Chanteloup tombés malades et des informations sur le nombre de journées des pauvres malades.

Les titres de la famille de Convers représentent environ 0,60 ml de documents, couvrant principalement la fin du XVI^e s. et la première moitié du XVII^e s. (H dépôt 1 (H 2-10)). Ils se composent notamment des papiers de propriété et de gestion des biens d'Antoine de Convers, qui fut maire d'Amboise de 1639 à 1642 : on remarquera les nombreuses procurations qu'il accorde à son épouse pour gérer leurs possessions et affaires de Touraine, lorsque lui-même réside à Paris. Le fonds comporte également de nombreux dossiers de procédures. Ainsi, le 24 juillet 1621, Antoine de Convers, « écuyer, sieur de Cray, gentilhomme ordinaire de la maison du roi », dépose une plainte pour l'incendie de sa grange à Lussault. Une visite a lieu le jour même et un procès-verbal est dressé pour le bon déroulement de l'instruction. Le 26 juillet suivant, Pierre et Martin « Les Angelliers » sont auditionnés. Un moratoire est affiché dans toute la ville d'Amboise pour que de nombreuses personnes se présentent spontanément afin de résoudre l'affaire. Les témoins sont aussitôt auditionnés. L'affaire criminelle durera plusieurs mois.

Le règlement de la succession d'Antoine de Convers par les administrateurs de l'hôtel-Dieu a également produit un dossier composé de pièces de comptes et de correspondance. Plusieurs papiers ou dossiers proviennent des membres de la famille de Convers - famille d'officiers de justice à Montpellier dans la seconde moitié du XVI^e s. - : ceux du père d'Antoine, qui fut bailli d'Amboise, de deux de ses frères, membres du haut clergé de Tours et Amboise et de ses sœurs. La famille de sa femme, Drullion, est également représentée par les papiers de ses belles-sœurs et de quelques collatéraux et ascendants, bourgeois et officiers de Tours.

Notons aussi le volumineux dossier provenant de familles cousines des Convers : de Guast, marquis de Montgauger et Lucé (tel Roger, fils de Michel, gouverneur d'Amboise, dont le testament est conservé dans le fonds de l'hôtel-Dieu), Durand de Villegagnon (ou Villegaignon, vraisemblablement liée à Nicolas Durand de Villegagnon (vice-amiral de Bretagne et fondateur de la « France antarctique » (1510-1572¹), Durand de Champforest et Mollan. Les papiers sont composés d'inventaires et états de biens, comptes, correspondance et transactions parfois contentieuses. Ce dossier, riche mais complexe, est né d'un seul objet : la gestion et le règlement de la curatelle de Pierre Mollan, exercée par Antoine de Convers au début du XVII^e s. L'on trouvera parmi ces actes de familles

¹. PROVENÇAL, (L.), « Nicolas Durand de Villegagnon », dans *Société Hyéroise d'Histoire et d'Archéologie*, 2009.

parisiennes certains relatifs à leurs biens de Touraine, comme les châteaux de Saint-Ouen-les-Vignes et de Fontenailles, à Louestault, ou de l'actuel département de Loir-et-Cher, à Saint-Georges-sur-Cher.

A travers les nombreux sommiers de biens et livres de comptes présents dans le fonds de l'hôtel-Dieu, il serait intéressant d'étudier ses revenus ou ceux de la confrérie. La multitude des procédures permet d'avoir un aperçu des problèmes financiers rencontrés par toutes ces structures d'aide aux pauvres. Les inventaires des biens de l'hôtel-Dieu et plus particulièrement des religieuses donnent un aperçu précis de leurs biens et revenus.

Ce fonds, d'une richesse remarquable, est le reflet d'une histoire locale qui l'est tout autant, au point de vue de la ferveur religieuse, qui peut être source de dons et legs, de l'ampleur du patrimoine des établissements hospitaliers et du souci quotidien de sa gestion. L'on remarque le soin pris, dès l'origine, pour conserver et classer ces titres, comme l'importance de poursuivre, loin de l'esprit de chicane, tout débiteur fautif ou en retard de paiement. Les revenus, indispensables, permettent d'entretenir les bâtiments et de nourrir les pauvres et les malades, qui constituent les deux premières causes de dépenses des institutions, comme leur raison d'être.

Grâce à ce fonds, de nouveau, c'est l'histoire médicale, sociale, foncière, économique, religieuse, comme celle des mentalités de l'ancienne Touraine qui s'offre, dans un lieu, Amboise, déjà bien connu et dévoilé à travers de nombreux fonds d'archives conservés en Indre-et-Loire. Couvrant une large période, du début du XIII^e s. à la veille de la Révolution française, il révèle par un biais différent des lieux, institutions et personnages « célèbres », influents ou méconnus d'Amboise, donnant ainsi aux chercheurs une véritable source complémentaire aux archives notariales, à celle du duché-pairie ou de la ville d'Amboise, à d'autres, privées, tel le fonds Choiseul et enfin aux fonds des autres hôpitaux du département déjà conservés et classés. Les vicissitudes de sa conservation ont empêché jusqu'ici un accès aisé aux documents et ont occulté l'intérêt et le caractère inédit de la plupart des actes ou dossiers. Tout, ou presque, reste donc à découvrir et écrire.